



# OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'accidentalité en milieu professionnel dans la région Occitanie

## De 2020 à 2024

Mobilité et Sécurité routière

Janvier 2026

**En 5 ans :**

**qui ont provoqué :**

**5 391 accidents**

**537 tués**

**6 790 blessés**



### Définitions

**Accident** : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

**L'accident mortel** : comporte au moins un tué.

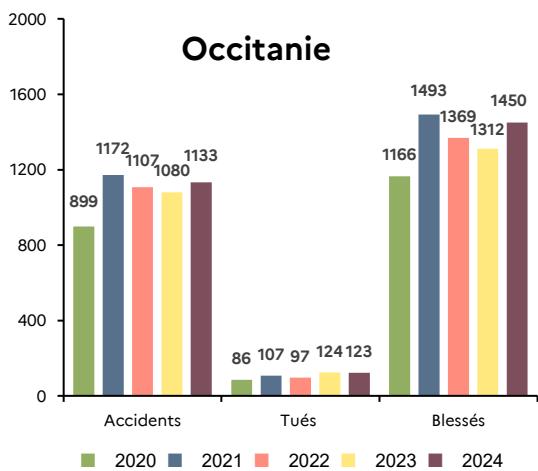
**Tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

**Blessés** : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme **blessés** regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

**Accident en milieu professionnel** : accident impliquant au moins un usager conducteur en mission ou sur un trajet domicile-travail.

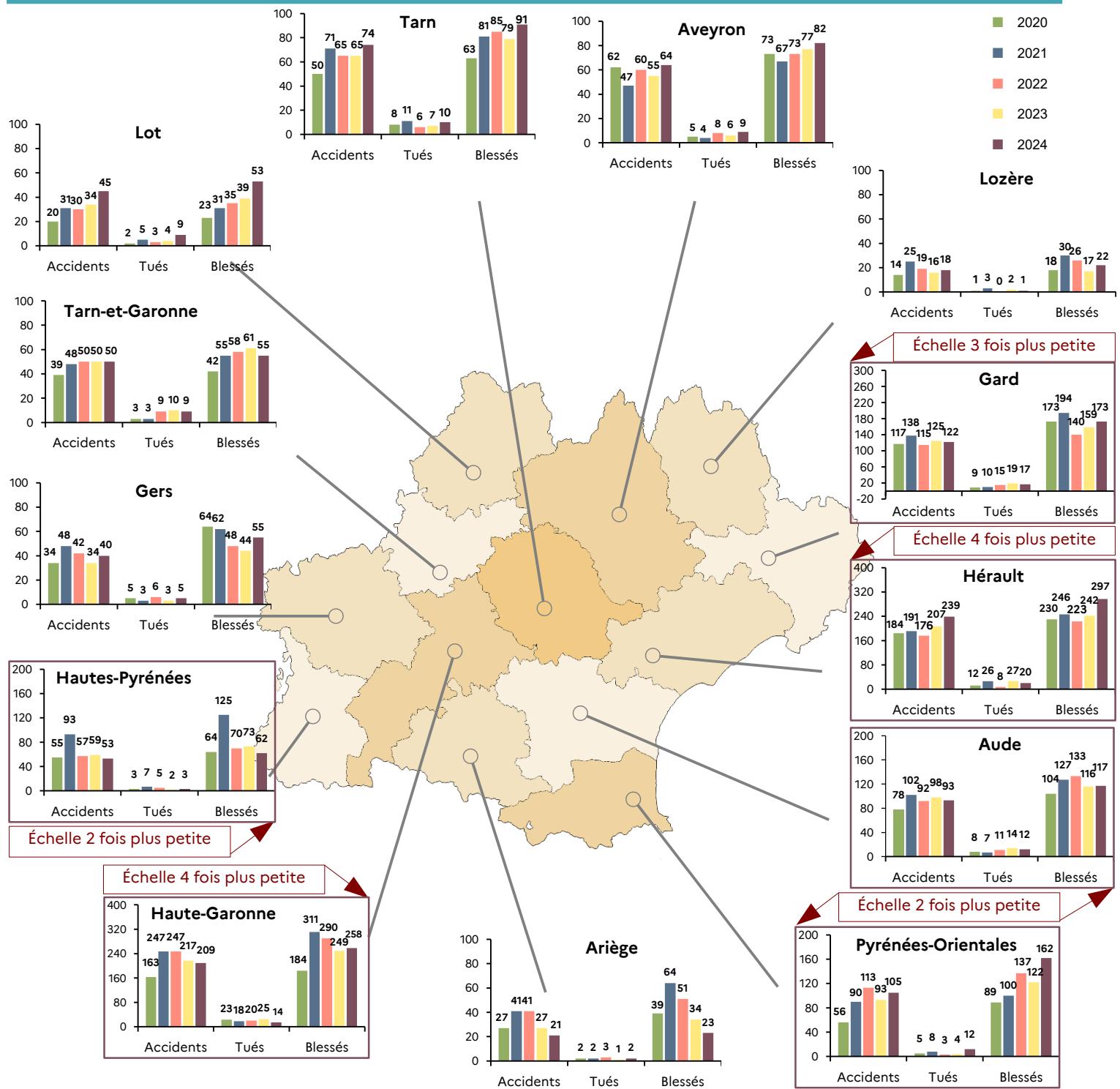
### Evolution de l'accidentalité impliquant un usager en milieu professionnel



Après deux années consécutives de baisse (2022 et 2023), les nombres d'accidents et de blessés impliquant un usager de la route en situation de déplacement professionnel ou sur un trajet domicile-travail, sont en hausse en 2024. L'année 2024 voit le nombre de tués se stabiliser par rapport à 2023, année où une hausse était constatée par rapport aux années précédentes.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## Evolution de l'accidentalité en milieu professionnel par département



Dans les départements de l'Occitanie, l'évolution des indicateurs est trop variable, d'une année sur l'autre, pour dégager des tendances sur les cinq dernières années.

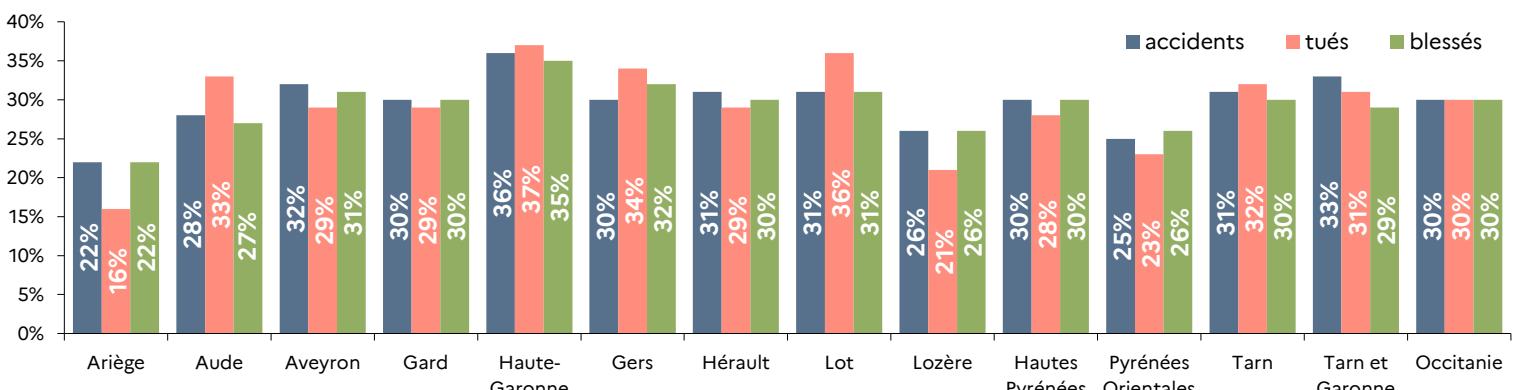
Cinq départements, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Pyrénées-Orientales et le Tarn présentent, pour 2024, une augmentation des trois indicateurs par rapport à l'année précédente.

Sur la période d'étude, la Lozère présente l'accidentalité la plus faible de la région, tandis que la Haute Garonne a l'accidentalité la plus haute.

Le Gard, la Haute-garonne et l'Hérault représentent à eux trois 50 % des accidents et 49 % des blessés et des tués, liés aux déplacements pour raison professionnelle.

**Attention**, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

## Part de l'accidentalité en milieu professionnel par rapport à l'accidentalité générale

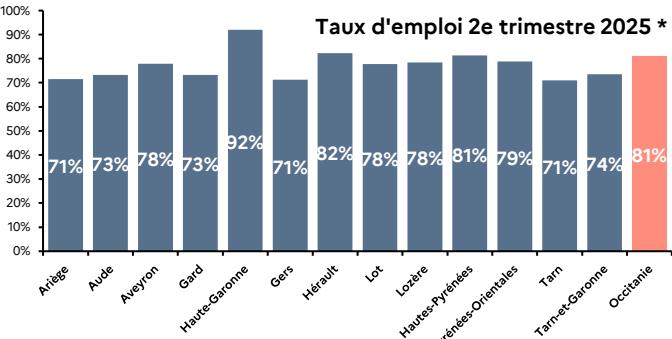


En Occitanie, l'accidentalité en milieu professionnel représente 30 % des accidents et des victimes, par rapport à l'accidentalité générale.

Pour les trois indicateurs, la Haute-Garonne et le Lot présentent des taux supérieurs aux valeurs régionales, alors que l'Ariège, la Lozère et les Pyrénées-Orientales ont des taux inférieurs.

La Haute-Garonne a les plus fort taux pour les trois indicateurs, on note 36 % pour les accidents, 37 % pour les tués et 35 % pour les blessés. La Haute-Garonne à le taux d'emploi le plus élevé de la région.

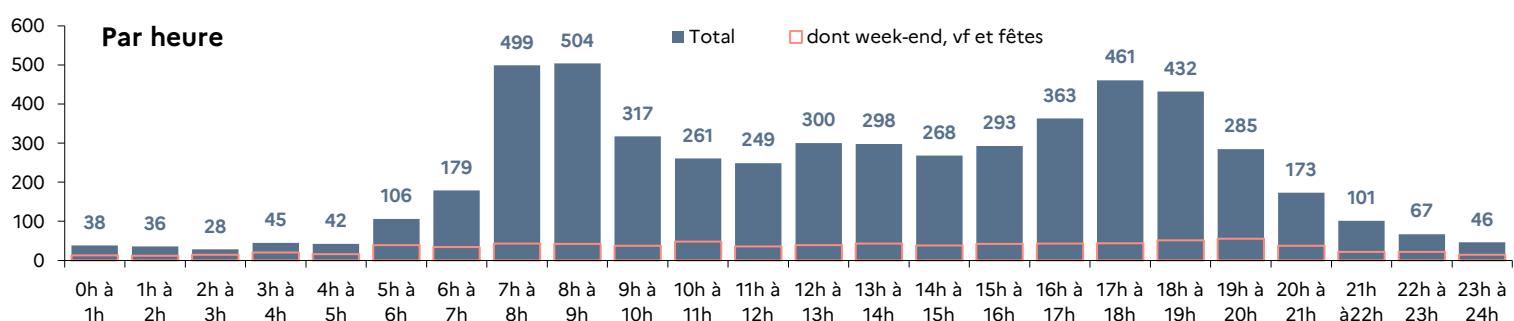
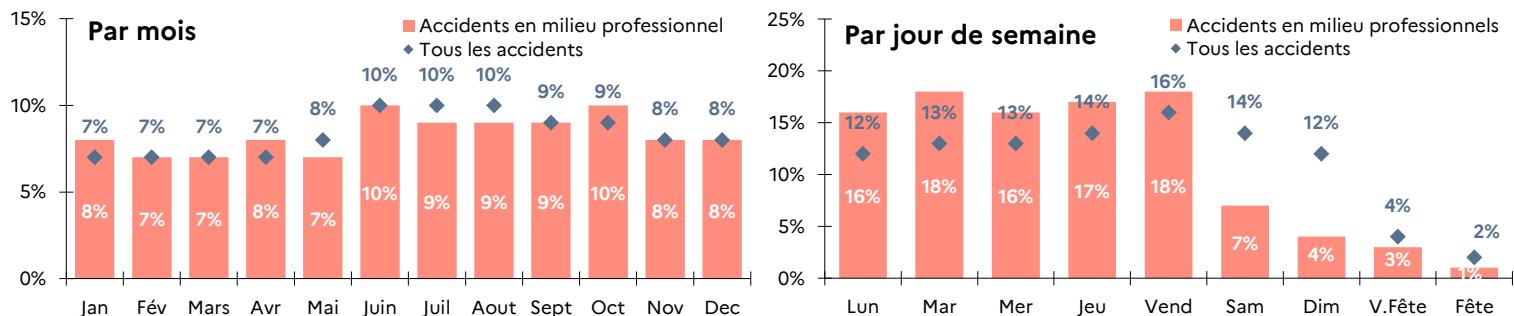
L'Ariège présentent les taux les plus faibles pour les trois items (22 % 16 % et 23 %). Cependant, on note que l'Ariège a un taux d'emploi parmi les plus faibles de la région - dix points de moins que la moyenne régionale.



\* Taux d'emploi : Emploi salarié trimestriel avec intérim réaffecté à l'établissement utilisateur au deuxième trimestre 2025 / Population active par département en Occitanie en 2022

Source : INSEE, Recensement de la population 2022. Population de 15 à 64 ans au lieu de travail - Estimations d'emploi ; Estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee. Données corrigées des variations saisonnières.

## Répartition des accidents en milieu professionnel dans le temps



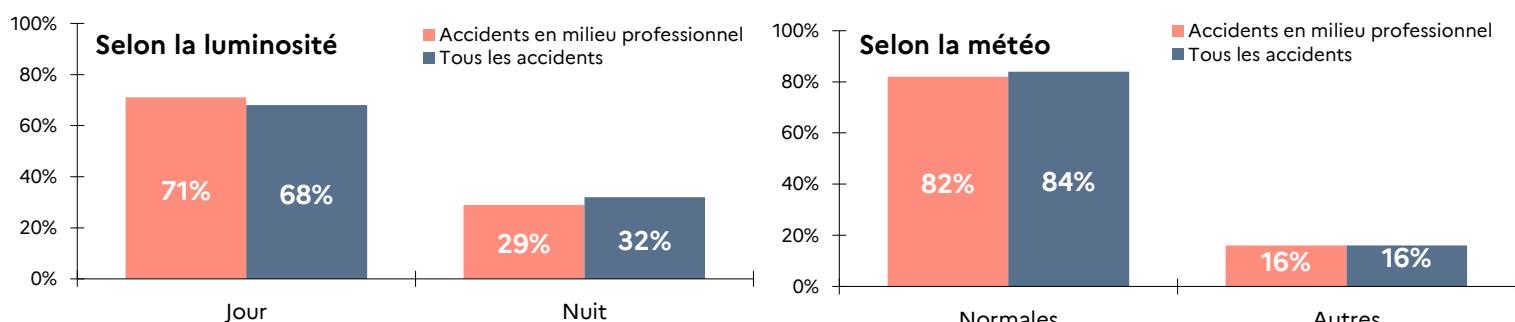
L'accidentalité liée aux déplacements professionnels connaît un minimum en février, mars et mai avec 7 % et un maximum en juin et octobre avec 10 %. Les mois de janvier avril et octobre sont surreprésentés (+ 1 point) par rapport à l'accidentalité générale ; ils sont sous représentés en mai, juillet et août.

Les accidents se produisent principalement les jours de semaine (+ 3 à + 5 points par rapport à l'accidentalité générale) on observe un maximum les mardis et les vendredis.

On enregistre un plus grand nombre d'accidents entre 7h et 9h et de 17h à 19h.

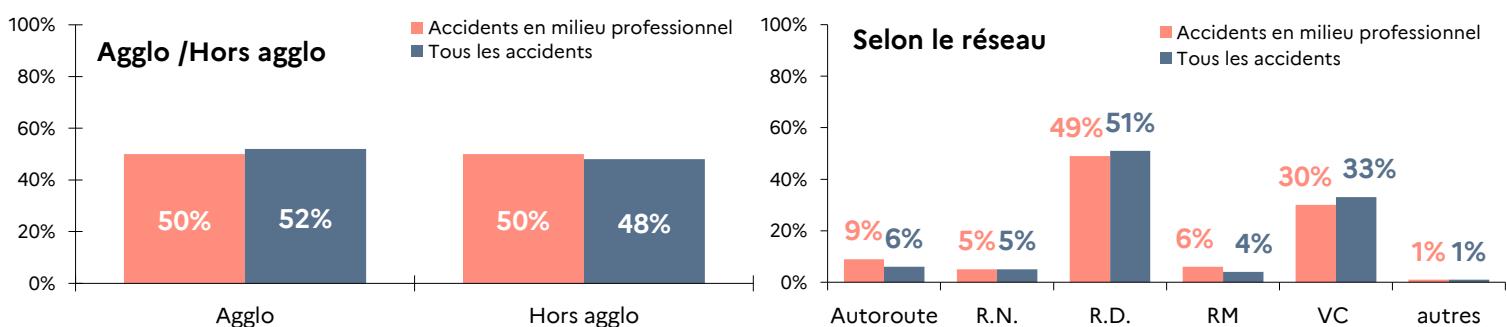
Entre 0h et 6h, 39 % des accidents en milieu professionnel ont lieu le week-end, la veille, ou un jour de fête.

## Répartition des accidents en milieu professionnel selon les circonstances



Comme pour l'accidentalité générale, les accidents de la circulation en milieu professionnel ont lieu principalement de jour, mais avec 3 points de plus, et par des conditions atmosphériques normales (- 2 points par rapport à l'accidentalité générale).

## Répartition des accidents en milieu professionnel suivant la localisation et le type de réseau

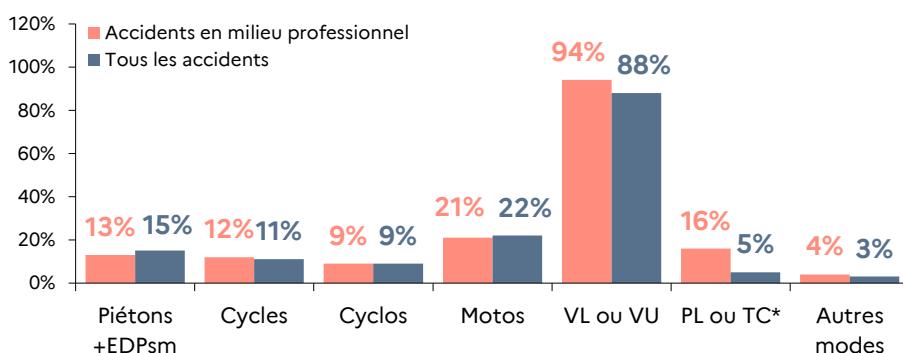


Les accidents de la circulation en milieu professionnel se répartissent à part égale entre ceux positionnés en agglomération et ceux hors agglomération, alors que l'accidentalité générale enregistre un écart de quatre points entre les deux situations (52 % contre 48 %).

Comme pour l'accidentalité générale, la majorité des accidents à lieu sur le réseau secondaire : les routes départemental (49 %), viennent ensuite les voies communales (30 %), puis les routes métropolitaines (6 %). Le réseau principale enregistre 14 % des accidents – 9 % pour les autoroutes et 5 % pour les routes nationales.

Par rapport à l'accidentalité générale, les accidents en milieu professionnel sont sous-représentés sur le réseau secondaire à l'exception des routes métropolitaines. Par ailleurs, on observe une surreprésentation des accidents en milieu professionnel sur autoroute (+ 3 points).

## Répartition des accidents en milieu professionnel par catégorie d'impliqués

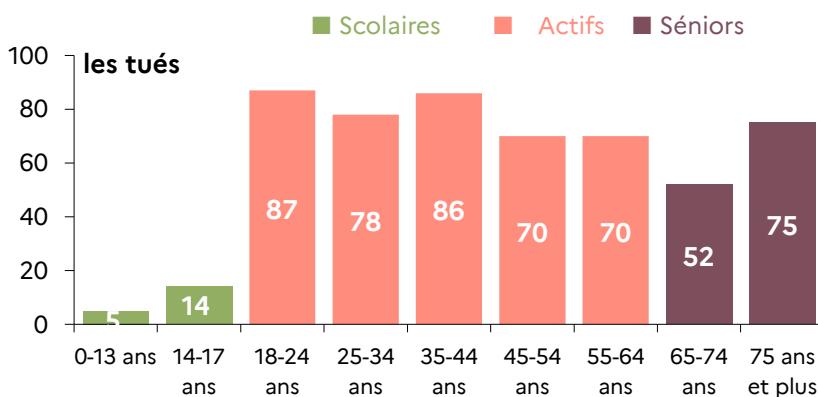


Le total est supérieur à 100 %. Un même accident peut être affecté à plus d'une catégorie.

Dans les accidents en milieu professionnel, les véhicules légers et les véhicules utilitaires sont impliqués à 94 %. Viennent ensuite les motocyclettes 21 %, les poids-lourds 16 %, les piétons 13 % (- 2 points par rapport à l'accidentalité générale) et enfin les vélos 12 % et cyclomoteurs 9 %.

Les poids-lourds et véhicules légers ou utilitaires représentent respectivement + 11 points et + 6 points par rapport à l'accidentalité générale.

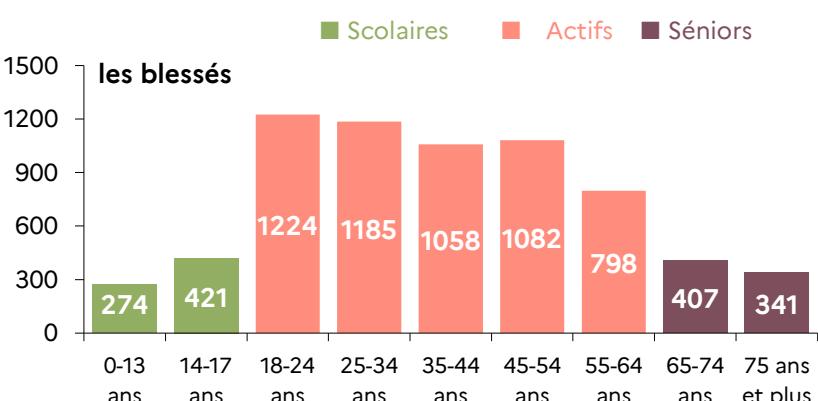
## Les impliqués dans les accidents en milieu professionnel



De 2020 à 2024, 537 personnes sont décédées lors d'un accident de la circulation en milieu professionnel. On note trois groupes distincts :

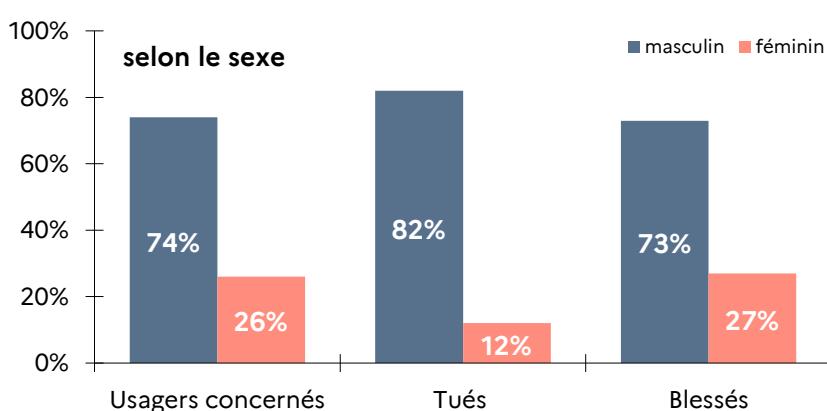
- les « scolaires » (jeunes de 0 à 17 ans) représentent 3,5 % des tués.
- les « actifs » (18 ans à 64 ans) représentent 72,8 % des tués.
- les « seniors » (65 ans et +) représentent 23,7 % des tués.

Parmi les « actifs », la classe d'âge 18 à 24 ans est la plus impactée, avec 16 % des tués suivie par les 35 à 44 ans.



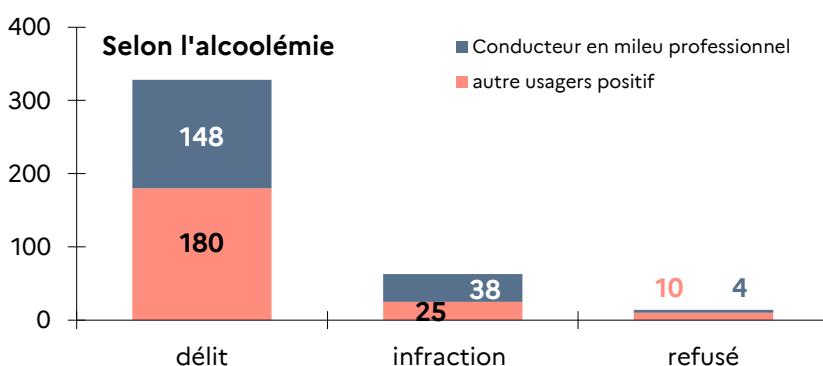
Concernant les blessés, on retrouve les trois mêmes groupes : les « scolaires » représentent 10 %, les « actifs » 79 % et les « seniors » 11 %.

On note que parmi les « actifs », les classes d'âge 18 à 24 et 25 à 34 ans sont les plus impactées, avec respectivement 18 et 16 % des blessés.



Les hommes sont beaucoup plus impliqués que les femmes dans les accidents de la circulation en milieu professionnel.

Ils représentent 74 % des usagers impliqués, 82 % des tués et 73 % des blessés.



Parmi les 5 391 accidents corporels impliquant au moins un usager en situation de trajet professionnel, on recense 405 usagers alcoolisés. Parmi eux, 190\* étaient des conducteurs en situation professionnelle soit 47 %.

Parmi les 190 conducteurs en situation professionnelle, 78 % étaient en délit (taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang), 20 % étaient en infraction (taux d'alcool supérieur à 0,8 g/l de sang) et 2 % ont refusé le test.

\* Depuis 2019, le refus de test d'alcoolémie est considéré comme positif.

Directeur de publication : Alain Monteil — Rédaction et réalisation : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)